Avenue Slegers (bas) - Réunion d'habitants (visio conférence) du 09/12/2021 - Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Présentation des résultats des analyses du trafic effectuées au cours de l'année 2021 – dialogue avec les habitants

Intervenants :
M. Olivier Maingain, Bourgmestre M. Philippe Jaquemyns, Echevin de la Gestion de l'espace public et M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
M. Frédéric Denys et Mme Florence Tonon du service Mobilité.

Assistance : 27 participants

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction par M. Matgen
Suite à un courrier des habitants adressé à la commune concernant leur inquiétude quant aux vitesses pratiquées, des analyses de trafic ont été réalisées. En effet, depuis le 01/01/2021, Bruxelles est devenue « Ville 30 ». Malgré ce changement, les vitesses ressenties par les habitants sont excessives.

Présentation des résultats de l'analyse de trafic par M. Denys

La police a procédé à une analyse par le placement d'un analyseur au niveau du n° 38 de l'avenue Slegers. Il a donc été constaté que moins d'1/3 des automobilistes respectent la limitation de vitesse de 30 km/h et que 24% sont verbalisables (en appliquant la « Tolérance Parquet »). 15% roulent à plus de 50 km/h.

En outre, l'avenue Slegers fait partie d'un Itinéraire cyclable communal (ICC). Des marquages au sol ont été réalisés afin d'inciter le cyliste à emprunter l'avenue Slegers au lieu du Tomberg, moins sécurisant.

Pour mémoire, des aménagements ont été proposés 12 ans auparavant afin de ralentir les automobilistes. Il s'agissait d'îlots centraux qui créeraient un effet de chicanes. Cet aménagement envisagé par la commune avait été présenté lors d'une réunion d'habitants et avait été mal reçu en raison de la perte de stationnement malgré que les aménagements aient été prévus au niveau des entrées de garage des immeubles. Suite à cette réunion, un radar préventif avait été placé, à titre temporaire, par la police.

D'autres dispositifs ralentisseurs sont possibles : carrefours surélevés, gendarmes couchés (suppression de stationnement), chicanes comme dans l'avenue Théodore de Cuyper, coussins berlinois, rétrécissement de la voirie au niveau des passages pour piétons et surélévation de ceux-ci, etc.

Réactions des riverains

- La demande de placement d'un **radar répressif** revient plusieurs fois.
  Cependant, certains craignent que cela ne puisse engendrer que des coups de freins et des accélérations ensuite.
- Certains préfèrent des aménagements légers comme un **radar préventif**, sans suppression de stationnement.
- Des riverains émettent la proposition **d'accumuler les deux dispositifs** (préventif et répressif occasionnellement).
- Concernant les **ralentisseurs physiques**, certains sont pour les chicanes telles que réalisées dans l'avenue Théodore de Cuyper même si cela risque d'engendrer des petits embouteillages. Un habitant rappelle également que des bus/camions empruntent l'avenue. D'autres sont pour l'aménagement envisagé 12 ans auparavant mais 1 seul îlot suffirait.

Il est rappelé que les ralentisseurs physiques gênent les cyclistes et que la plupart ne sont pas efficaces contre les SUV.
Un habitant mentionne les ralentisseurs dans l'avenue des Cerisiers (traversées piétonnes – plateaux surélevés). Certains craignent les effets négatifs des ralentisseurs physiques sur les bâtiments en raison des vibrations.

- Un dernier problème est soulevé : les bus scolaires qui stationnent dans les carrefours.

M. Maingain revient sur les différents aspects évoqués :

- La commune a prévu d'acheter et placer des radars préventifs à plusieurs endroits dans la commune, dont le tronçon concerné de l'avenue Slegers. Avec le temps, les automobilistes s'habituent à la présence de ces dispositifs donc cela peut être couplé à des actions répressives ponctuelles par la police.
  Les radars répressifs sont très coûteux et sont adaptés à des flux plus importants comme dans la chaussée de Stockel ou dans l'avenue Théodore de Cuyper où des feux espagnols ont été placés.
- Concernant les aménagements de voirie, ceux-ci sont souvent placés à la demande des habitants, selon le profil de la voirie et selon les flux constatés. Les coussins berlinois sont encouragés car il s'agit d'un aménagement rapide et il est assez efficace.
  Les chicanes représentent la modification de tout le profil de la voirie et la suppression de 3 à 4 places de stationnement de chaque côté.
  Concernant les vibrations et le bruit des ralentisseurs physiques, c'est souvent une crainte des habitants avant l'aménagement mais cela ne se vérifie pas au vu des rares réactions a posteriori.
- Il est proposé d'agir par étape et de mettre en place le radar préventif de manière permanente accompagné d'actions répressives ponctuelles. Nous pourrons alors tirer des conclusions et revenir vers les habitants. Le radar sera placé dans le courant du premier semestre de 2022.

Autres questions relatives à la vie du quartier :

- **Borne de recharge électrique** : quand sera-t-elle placée ?
  - ⇨ Le piquetage a été réalisé pour cette borne. L'installation est donc prévue prochainement par TotalEnergies. Nous sommes dans une période de transition puisque Sibelga reprend la main.
- Bruxelles Propreté – problèmes d'horaires des **récoltes des poubelles** depuis l'été 2021.
  Les horaires communiqués par BP ne sont pas toujours respectés et cela crée un problème d'insalubrité.
  - ⇨ Les relations avec BP ne sont pas toujours simples. Il est possible aux syndics de copropriétés de contacter le service commercial de BP pour organiser des collectes pour les immeubles à appartements. La commune contactera BP afin de faire respecter les horaires communiqués ou qu'ils communiquent les horaires réels de ramassage.
- Les vitesses excessives sont accrues dès le printemps car les **motards** recommencent à rouler. Ils pratiquent des vitesses dangereuses et sont très bruyants. Environ vers 18h tous les soirs.
  - ⇨ Ces véhicules ne sont pas évidents à contrôler mais la commune en informera la zone de police.

<u>Conclusions par M. Maingain</u> :

Le radar préventif sera placé dans l'avenue Slegers de manière permanente et la commune sollicitera de la police des actions répressives aléatoires.
Une fois cette première étape réalisée, durant le premier semestre de 2022, une nouvelle réunion d'habitants sera organisée.

Fin de la réunion à 20h00.

Annexes :

Belfius Woluwe-Saint-Lambert
Night Shop
Woluwe-Saint-Lambert
Tomberg
Poséidon
Carrefour market TOMBERG (WOLUWE)
Creacorner
Ecole Vervloesem
Rue Vervloesem
Rue Voot
Eglise Saint Lambert
La Piazza Woluwe
R22
Rue Madyol
CatRescue ASBL
Centre Medical 33
Av. A.J. Slegers
Parc Van Muylder
Av. Jean Roch Collon
Pédiatrie Val d'Or
Aspria Brussels Royal La Rasante
Rue de la Cambre
Av. des Cinq Bonniers

Tomberg
Carrefour market TOMBERG (WOLUWE)
Ballez / Pascale
Av. J.P. Rullens
Rue F. Mélard
Creacorner
Peugeot
Rue Vervloesem
Institut Beauté du Monde
Véronique Pasol
Carra Edition Sprl
Multipharma
Av. A.J. Slegers
DDEL Portfolio Solution SA/NV
Anton / Mihai
Christophe Baillon Ostéopathe

Situation actuelle

Ordre de lecture des tables

1. Véhicules/semaine
2. Véhicules/jour
3. Véhicules/jour scolaire

Fréquentation

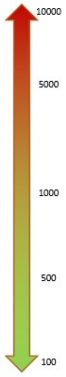

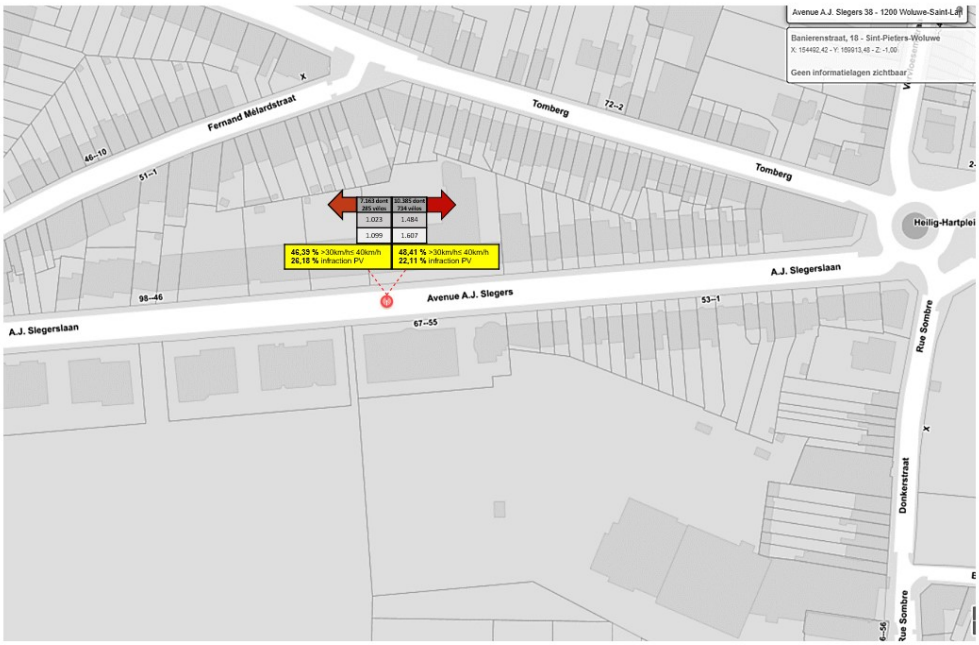

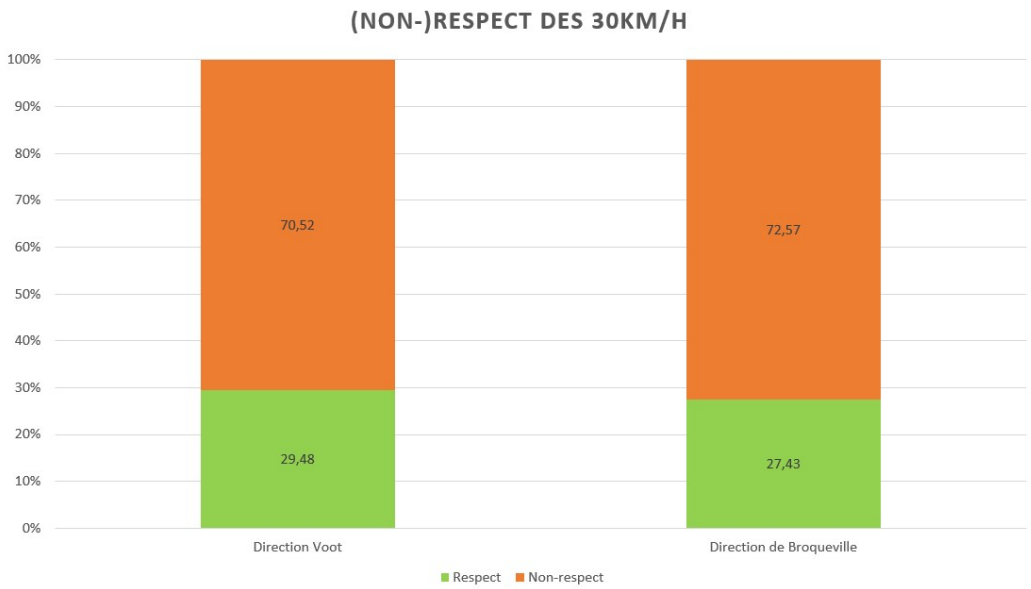

AVENUE J.P. PULLENSLAAN
RUE FERNAND MELARDSTRAAT
TOMBERG
- 11 pl
AVENUE SLEGERS
SLEGERSLAAN

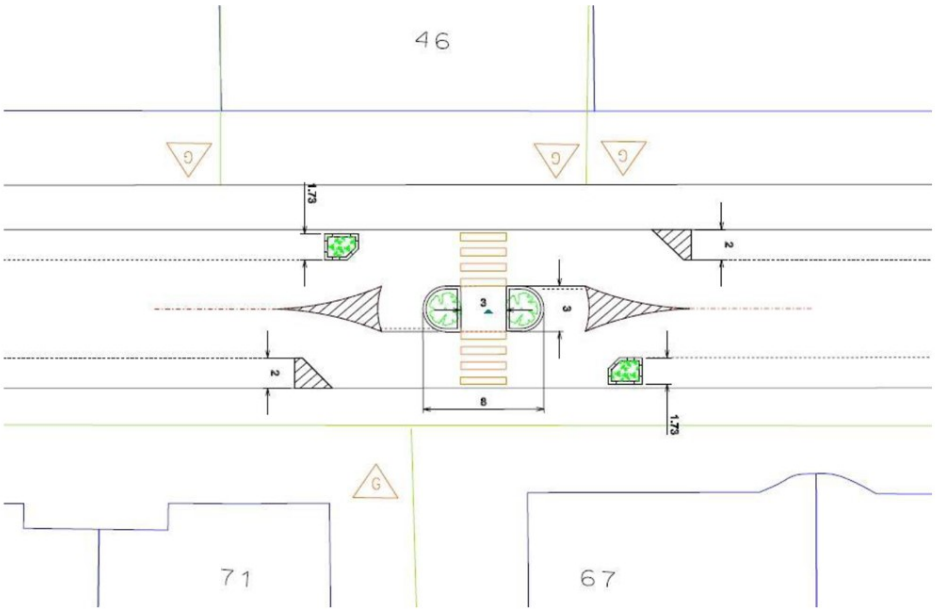
46
1.73
2
3
3
2
8
1.73
G
71
67

Casse-vitesse
Vekeersdrempel

Chicanes
Zigzagdoorgang

Coussin berlinois
Rijbaankussen

Dépose-minute
Zoen en zoef

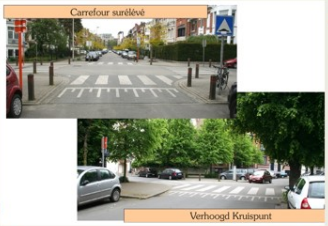
Carrefour surélevé
Verhoogd Kruispunt

Eclairage
Verlichting

Retrécissement - Oreille
Versmalling - Uitstulping

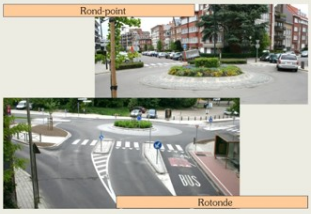
Rond-point
Rotonde

Trottoir traversant
Doorlopend trottoir